M. DIALLO

REPUBLIQUE DU SENEGAL MINISTERE DE LA JUSTICE COUR D'APPEL DE ZIGUINCHOR TRIBUNAL D'INSTANCE DE ZIGUINCHOR 11/331 100 8 104 12022 /112

## CERTIFICAT DE NATIONALITE SENEGALAISE

## //ous, Abourahmane DIALLO

Président du Tribunal d'Instance de Ziguinchor, Etant en notre Cabinet sis au Palais de Justice de la dite ville (Escale) Certifions sur le vu des pièces suivantes :

1º/ La demande de Monsieur ALGASSIMOU BA, demeurant à ZIGUINCHOR, au quartier BOUCOTTE OUEST, pétitionnaire;

2°/- Le Certificat de résidence en date du 09 FEVRIER 2022, délivré par l'officier d'état-civil de ZIGUINCHOR, concernant ALGASSIMOU BA, pétitionnaire :

3° /- L'extrait de l'acte de naissance N° 3777 de l'année 2002 délivré par l'officier d'état-civil de ZIGUINCHOR concernant le pétitionnaire ALGASSIMOU BA, né le 15 OCTOBRE 2002 à ZIGUINCHOR;

4° /- L'extrait de l'acte de naissance N° 344 de l'année 1970 délivré par l'officier d'état-civil de NYASSIA (Région de ZIGUINCHOR) concernant le père du pétitionnaire BOUBACAR BA, né le 16 JUILLET 1957 à MEDINA. DEPT / NYASSIA;

5°/- L'Avis favorable de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Ziguinchor;

## QUE

Le Nommé: ALGASSIMOU BA;

Né le: 15 OCTOBRE 2002 à ZIGUINCHOR;

Fils de: BOUBACAR BA, né le 16 JUILLET 1957 à MEDINA:

Pour Copie Certifiee Conforme Liguinchor. 11.3. JAN. 2023

o moublique

2000

ce de Zigui

de : DIENABOU BA :

/EST DE NATIONALITE SENEGALAISE en vertu de l'article 1<sup>et</sup> alinéa I de la loi 61-10 du 7 Mars 1961, modifiée par la loi n° 79-01 du 04 Janvier 1979, comme né au Sénégal d'un ascendant au premier degré qui y est lui -même né.

COUT:
TIMBRE: 2000 FRANCS
DROIT: 2500 FRANCS
TOTAL: 4500 FRANCS
TOTAL: 4500 FRANCS
Me Karim DIOUF